

Radioprotection : les spécificités de la profession enfin reconnues

Au sein de l'association Qualitévet, qui a pour mission de valider les démarches qualité initiées par la profession, le groupe de travail Radioprotection doit faire face à une réglementation globale, peu au fait des spécificités de l'exercice vétérinaire. Des avancées considérables ont néanmoins pu être obtenues.

« Le rôle du groupe Radioprotection de Qualitévet est de travailler pour aider les confrères à se mettre en conformité avec la réglementation mais aussi d'œuvrer dans le sens d'une meilleure applicabilité à la profession », a précisé notre consœur Ghislaine Jançon, qui dirige ce groupe de travail, lors d'une réunion bilan de Qualitévet, le 3 décembre, à Paris.

Plusieurs rendez-vous successifs ont conduit l'administration à considérer les spécificités de la profession et à lui concéder du « sur mesure » avec notamment une formation de la personne compétente en radioprotection (PCR) par Formavéto d'une durée raccourcie (32 heures), des formateurs vétérinaires, une certification adaptée car restreinte à l'utilisation de générateurs de rayons X dans le domaine vétérinaire, des aménagements au niveau des documents avec la mise au point de documents types (disponibles sur les sites de l'Ordre www.veterinaire.fr et du SNVEL www.vetopro.fr), des audits adaptés à la profession, une externalisation possible de la PCR, un régime assoupli qui s'achemine vers une démarche de déclaration...

Particularités équines

La problématique de l'espèce équine est en cours de traitement et des réunions avec l'administration sont programmées.

Activité ambulatoire, tirs horizontaux, utilisation du personnel des haras, prise en compte des réactions parfois violentes de l'animal et notion de bilan radiologique sont les spécificités majeures de la radiologie en équine, rappelées par notre confrère Francis Desbrosse.

L'Avef* a constitué son propre groupe de travail en charge de dresser un état des lieux des pratiques actuelles et de proposer des bonnes pratiques, listées sur le site de l'association (www.vet-avef.fr) et approuvées en assemblée générale. « Il est probable que la formation de la PCR en équine sera alourdie d'une demi-journée et que nous n'échapperons pas au régime d'autorisation mais nous espérons échapper à des mesures plus contraignantes », a ajouté notre confrère. ■

*Avef : Association vétérinaire équine française.